COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/07/2012



L'an deux mille douze, le 06 juillet à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Lormes dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14 Date de la convocation : 27/06/2012

Etaient présents : MM. BAZIN, LACROIX, PALENZUELA, GROSJEAN, BOURGEOT, VOILLOT,

Mme LUTREAU, Mme PINGUET

Excusés: MM. POINT, JEANNIN, PAUL Procuration: M. BOURGEOIS à M. LACROIX, Mme PONS

à Mme LUTREAU, Mme PERROT à Mme PINGUET

Secrétaire de séance : Mme LUTREAU

Le compte rendu de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR:

1/ Point sur le projet de démantèlement du barrage de Narvau

2/ Voirie: inscription de routes dans le domaine de la commune

3/ Attribution de la DCE

5/Questions diverses

CHOIX DE L'ENTREPRISE QUI REALISERA LES TRAVAUX — DEMANTELEMENT DU BARRAGE DE NARVAU -

1/ Le Maire expose au Conseil municipal le résultat de la consultation des entreprises pour le marché par procédure adaptée, article 28 et 40 du code des marchés publics 2006 intitulé : « RESTAURATION DU RUISSEAU DE L'AUXOIS ET DEMANTELEMENT PREALABLE DU BARRAGE DE L'ETANG DE NARVAU » lancée le 26/04/2012

2/28 entreprises ont retiré le dossier, 4 se sont déplacées sur site :

3/La commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 juin 2012 a constaté la réception de deux plis :

- France Clôture Environnement Le Mont 25 270 Levier
- Bongard Bazot et Fils 7 rue Barboullière 58 000 Nevers

4/ Suite à l'analyse technique et financière, il apparait que les entreprises obtiennent la notation suivante :

- France Clôture Environnement 43.03 points sur 100
- Bongard Bazot et Fils 83.03 points sur 100

L'entreprise Bongard, Bazot et Fils est la mieux placée pour effectuer les travaux.

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de l'entreprise : Bongard Bazot et Fils – 7 rue Barboullière – 58 000 Nevers pour 173 385 € HT – 207 368.46 € TTC (pour mémoire 20.45% en dessous de l'estimatif du maitre d'œuvre 217 970 € HT)

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision de la commission d'appel d'offres et lui demande l'autorisation de signer toutes les pièces relatives à l'exécution et au règlement des marchés.

TRAVAUX DIVERS POUR LE PROJET DE DEMOLITION DU BARRAGE

Monsieur le Maire propose de retenir :

- L'entreprise COGIT pour la réalisation de prestation SPS pour un montant de 1 440 € HT et 17 22.24 € TTC pour la réalisation de la coordination SPS
- La fédération de pêche pour effectuer un suivi piscicole avant travaux pour un montant de 2 730 € TTC et 1 000 € pour une pêche de sauvetage si cela est utile est nécessaire compte tenu des travaux réalisés et des exigences de la DDT.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité ces propositions.

VOIRIE: INSCRIPTION DE ROUTES DANS LE DOMAINE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la direction départementale des territoires de la Nièvre a, dans le cadre de l'ATESAT été sollicitée pour procéder, en collaboration avec la mairie, à la mise à jour du tableau de classement unique de la voirie communale.

En application des alinéas 1 et 2 de l'article L141-3 du code la voirie routière, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcées par le conseil municipal et les délibérations s'y rapportant sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

La mise à jour du tableau de classement de voies de la commune, qui emporte classement dans la catégorie des voies communales pour l'ensemble de celles qui y figurent, ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulations assurées par les voies concernées, toutes existantes, circulables et régulièrement entretenues. Son adoption n'est donc pas soumise à enquête publique préalable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide de classer dans la voirie communale les voies communales telles qu'elles sont définies, numérotées et nommées dans les documents annexes, à savoir :
 - 78 voies communales pour une longueur totale de 38 639 mètres
- Adopte le tableau de classement unique de la voirie communale et les cartes associées qui lui sont présentées
- Abroge toutes les délibérations antérieures prises sur le même objet et portant sur les mêmes sections de voies
- Retranche de la voirie rurale les sections de chemins ruraux classés en voies communales
- Décide que la présente délibération et ses annexes seront transmises aux services du cadastre pour mise à jour des documents cadastraux
- Autorise Monsieur le maire à procéder aux démarches et formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces se rapportant à cette délibération.

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil qu'il a signé récemment un arrêté interdisant la circulation des camions de plus de 15 tonnes sur la route de Narvau. Cet arrêté sera transmis au Conseil général afin de mettre les indications nécessaires sur les voies.

ATTRIBUTION DE LA DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT

La commission permanente du Conseil Général, lors de sa séance du 25 juin 2012, a attribué à notre collectivité une aide départementale au titre de la dotation cantonale d'équipement d'un montant de 15 607 € qui sera affectée au programme « Mur des promenades » dont voici le plan de financement :

Dépenses TTC		Recettes	
Travaux:	54 000 €	Subvention DCE :	15 607 €
		Autofinancement :	38 393 €
Total :	54 000 €	Total :	54 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement

- Autorise le Maire à solliciter l'aide départementale

ADHESION AU SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose d'accepter l'assistance technique assainissement pour l'année 2012. Les tarifs sont de 0.24 € / habitant, soit 394,56 € TTC.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte cette proposition à l'unanimité.

CONVENTION DE PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA COMMUNE DE CORBIGNY

Monsieur le Maire propose de participer aux charges de fonctionnement des écoles élémentaire et maternelle pour les enfants qui sont domiciliés à Lormes et qui sont scolarisés à Corbigny. Pour l'année scolaire 2010-2011, la somme due est de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.

REACTUALISATION DU LOYER SFR

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter la réactualisation du loyer de SFR, à savoir : 1061.20 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée approuve cette proposition.

Il est proposé d'essayer de mener une négociation pour faire réévaluer ce loyer, bien que l'ensemble des conseillers soient en accord avec cette proposition, tous s'accordent à dire que les moyens pour y parvenir sont peu nombreux.

ADMISSION EN NON VALEUR – Budget eau

Le Maire propose d'admettre en non valeur les sommes proposées par le receveur municipal, à savoir : la somme de 1 175.28 €
A imputer au compte 6541

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

ADMISSION EN NON VALEUR – Budget assainissement

Le Maire propose d'admettre en non valeur les sommes proposées par le receveur municipal, à savoir : la somme de 697 €
A imputer au compte 6541

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

Le travail de Mme Euphrasie GENET est salué par l'ensemble de l'équipe municipale.

CONVENTION CARAVANE DU SPORT

Monsieur le Maire propose d'accepter la convention pour le passage de la caravane du SPORT. Celle-ci aura lieu le vendredi 03 août à l'étang du goulot pour un coût de 350 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

RETROCESSION D'UNE CONCESSION AU CIMETIERE

Monsieur le Maire propose le rachat de la concession de M. Dubot Philippe pour un montant de 1 123.16 €. Cette concession avait été achetée pour un montant de 1684.14 €, un tiers de cette recette de vente a été versée au CCAS et lui reste acquis : soit 561.58 €. Seuls les deux tiers restants, soit 1123.16 pourront être remboursés à M. DUBOT Philippe.

Celle-ci pourrait être revendue à M. et Mme FLOQUET qui en ont fait la demande, aux conditions financières concédées à M. DUBOT.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

VENTE DE TERRAIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. et Mme VERON on fait la demande pour acquérir le terrain cadastré section BX 12 pour 34 a et 80 ca situé le long de leur propriété.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à procéder à la vente si les parties tombent d'accord sur le prix de vente proposé à 1 000€.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR L'ETANG DU GOULOT

Monsieur le Maire propose d'accepter la convention de mise à disposition de personnel pour l'étang du goulot et d'approuver le fonctionnement général du site.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte cette proposition à l'unanimité.

Il est demandé de ne plus réaliser d'échange de personnel entre la CCPM et la Mairie sans convention préalable qui définisse clairement le nombre d'heures effectué par chacun.

BAIL DE LOCATION POUR LA CHASSE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les deux propositions obtenues pour la location de notre droit de chasse.

- Une proposition effectuée par M. Pierre GUYARD, Le Vivier, 58 140 Brassy pour un montant de 1 500 € / an
- Une proposition effectuée par M. Christophe GAGNEPAIN, Tachely, 58 140 Gacôgne pour un montant de 3 500 €/an

Monsieur le Maire propose d'accepter la proposition effectuée par M. Christophe GAGNEPAIN pour la location du droit de chasse sur les forêts qui appartiennent à la commune de Lormes.

La location s'effectuerait pour une durée de trois années renouvelable deux fois pour un montant de 3 500 € révisable chaque année selon l'indice départemental fixé pour le paiement des fermages agricoles.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à l'association « Le Carrefour de Vauclaix » pour l'organisation du concert de la cours Denis pour un montant de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

Il est rappelé qu'un forum des associations est en prévision pour le mois de septembre afin de rendre compte de l'intensité de la vie associative locale.

ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE STAGE

Monsieur le Maire propose d'attribuer une indemnité de stage de 150 € à Mlle Morgane DELFOSSE pour le stage de qualité qu'elle a effectué en Mairie de Lormes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

VENDEURS AMBULANTS

Il est proposé par le conseil de tenter de réglementer la vente ambulante sur la commune de Lormes, c'est-à-dire, d'essayer de les faire venir, une fois par mois, pendant les foires qui sont le moment propice pour les accueillir.